

ARTERRIS

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : 415 Avenue du Docteur Guilhem – 11400 CASTELNAUDARY
RCS CARCASSONNE 775 784 689
Agrément n°10837

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE ORDINAIRE

L'an 2025, le 15 décembre, à 15h00,

Les Délégués désignés par les Assemblées de Section se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Plénière à la Halle aux grains – Place de la République 11400 Castelnaudary sur convocation du Conseil d'Administration par convocation individuelle et insertion dans le journal d'annonces légales en date du 7 novembre 2025.

Les co-Commissaires aux Comptes titulaires, KPMG et la FEDERATION NATIONALE DE REVISION – FNR REVICOOP ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et sont présents à cette Assemblée.

M. Jean François NAUDI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sur sa proposition, l'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs les délégués suivants n'ayant pas de mandat d'Administrateur :

- Jérémy CARRELLA
- Anthony LARGEAUD

lesquels, avec le Président, désignent Madame Carole RICARD en tant que secrétaire de séance.

M. Jean François NAUDI constate que cette Assemblée Plénière Ordinaire a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque Délégué ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des Délégués représentés ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales, la convocation aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Plénière ;
- les procès-verbaux des Assemblées de Section tenues préalablement à cette Assemblée Plénière.

Le Président rappelle que 95 Délégués ont été élus correspondant aux 504 Adhérents présents ou représentés lors des Assemblées de Section, dont le bilan section par section figure en annexe du présent.

Le bureau s'étant fait remettre la feuille de présence constate que le quorum du tiers des Délégués exigé pour délibérer valablement étant atteint, le Président fait constater à l'Assemblée qu'elle peut délibérer valablement. Il arrête et certifie la feuille de présence, laquelle demeure annexée aux présentes.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2025.
- Quitus aux Administrateurs.
- Dotations obligatoires.
- Election et renouvellement du tiers sortant des Administrateurs représentant les associés coopérateurs.
- Election de l'administrateur représentant les associés non coopérateurs.
- Constatation de la variation du capital social.
- Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la coopérative.
- Budget formation.
- Conventions particulières
- Approbation des PV des Assemblées spécialisées des Organisations de Producteurs.
- Pouvoir pour les formalités.

Après un échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux votes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'Assemblée Plénière Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration aux associés, la présentation des comptes annuels et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est ...adoptée...
Le détail des votes est joint en Annexe.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'Assemblée Plénière Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration aux associés, la présentation des comptes consolidés annuels et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est ...adoptée...
Le détail des votes est joint en Annexe.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS

L'Assemblée Plénière Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est ...adoptée...
Le détail des votes est joint en Annexe.

QUATRIEME RESOLUTION : DOTATIONS OBLIGATOIRES

L'exercice clos au 30/06/2025 se solde par un résultat net déficitaire s'élevant à -14 973 314,46€, qui se décompose en un déficit avec les tiers non associés pour -1 257 428 €, et un déficit avec les associés coopérateurs pour -13 715 886,46€.

En conséquence, l'Assemblée Plénière Ordinaire décide d'affecter le résultat selon les modalités ci-dessous décrites :

- -14 973 314,46€ au compte Autres Réserves qui passerait ainsi de 17 274 076,13 € à 2 300 761,67€.

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice clos le 30 juin 2025, l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire constate qu'il ne pourra pas être servi d'intérêts aux parts sociales, ni distribué de dividende, ni attribué de ristourne.

Cette résolution est ... adoptée
Le détail des votes est joint en Annexe.

CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES ASSOCIES COOPERATEURS (vote du collège des associés coopérateurs uniquement)

Conformément à l'article 22 des statuts, l'Assemblée Plénière Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants :

- **EARL DU MAS REART**, représentée par **Monsieur Fabrice HAON**, sise Avenue du Reart, 66600 RIVESALTES ;
- **GAEC DE TREVI**, représentée par **Monsieur Nicolas CROS**, sise Lieu-Dit Peyrembert, 81260 ANGLES ;
- **EARL DE BORDEVIEILLE**, représentée par **Monsieur Jean-François MONOD**, sise Bordevieille, 11400 VILLENEUVE-LA-COMPTAL ;
- **SCEA BOURNETON PERE ET FILS**, représentée par **Monsieur Frédéric BOURNETON**, sise Mas de Trottevieille, 30320 MARGUERITTES ;
- **EARL DOMAINE DE MONTMAJOUR**, représentée par **Monsieur Nicolas DE SAMBUCY DE SORGUE**, sise Domaine de Montmajour, 13200 ARLES ;
- **EARL DE LA ROQUE**, représentée par **Monsieur Lionel POURQUIER**, sise 305 Chemin de Camp Galhan, 30720 RIBAUTE LES TAVERNES ;

L'Assemblée Plénière Ordinaire constate que les membres du Conseil d'Administration suivants ont démissionné de leur mandat compte tenu de l'atteinte de l'âge limite fixée par l'article 21, 4° des statuts :

- **SASU LA PETITE CONDAMINE**, représentée par **Monsieur Régis FOULQUIER**, sise 47 Avenue de la Gare, 34560 POUSSAN ;
- **SCEA LAURAGAIS VOLVESTRE**, représentée par **Monsieur Daniel GERBER**, sise Domaine de Grès, 31380 GRAGNAGUE ;
- **EARL DE GRIMONDE**, représentée par **Monsieur Olivier LAFFON**, sise En Poussou, 81500 MONTCABRIER ;

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, les candidats suivants :

- **EARL DOMAINE CASTAN**, représentée par **Monsieur Guilhem CASTAN**, sise 26 bis Avenue Jean Jaurès, 34370 CAZOULS LES BEZIERS ;
- **GAEC MONTAGNE**, représentée par **Monsieur Christophe MONTAGNE**, sis Impasse des Quies, 11600 LIMOUSIS ;
- **EARL EN MIRABEL**, représentée par **Monsieur Christopher REGIS**, sise Lieu-dit En Mirabel, 81470 PECHAUDIER.

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2028.

Cette résolution est adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

SIXIEME RESOLUTION : ELECTION DE L'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSOCIES NON COOPERATEURS (vote du collège des associés non coopérateurs uniquement)

L'Assemblée Plénière Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, le candidat suivant :

- **Madame Yasmina BOUSRAOU**, sise 670 Avenue du Docteur Guilhem, 11400 CASTELNAUDARY.

Ce mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2028.

Cette résolution est adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

SEPTIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Plénière Ordinaire constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2025, est de 12 957 464 €, soit une variation à la hausse de 533 916 euros par rapport au montant constaté à la date de clôture de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

HUITIEME RESOLUTION : ALLOCATION GLOBALE POUR L'INDEMNISATION DU TEMPS PASSE A L'ADMINISTRATION DE LA COOPERATIVE

L'Assemblée Plénière Ordinaire fixe à 440 000 euros l'allocation globale pour l'indemnisation des membres du Conseil d'Administration du temps consacré à l'administration de la Coopérative.

Cette résolution est adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

NEUVIEME RESOLUTION : BUDGET FORMATION

Conformément à l'article L524-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, pour la première année de mandat des administrateurs, l'Assemblée Plénière Ordinaire fixe à 4 400 euros le budget de formation nécessaire à l'exercice de la mission d'administrateur.

Cette résolution est ...adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

DIXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS PARTICULIERES

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, l'Assemblée Plénière Ordinaire approuve les conventions particulières qui y sont mentionnées.

Cette résolution est ...adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

ONZIEME RESOLUTION : AG SPECIALISEES DES OP

La Coopérative ARTERRIS compte plusieurs Organisations de Producteurs, qui se réunissent en Assemblées spécialisées :

- 31/10/2025 à 9h30 : **AG OP Ovine**, à VILLENEUVE-DE-RIVIERE (31800), Parc des Expositions du Comminges, Route de la Croix Cassagne ;
- 01/12/2025 à 9h30: **AG OP Bovins**, à VILLENEUVE DE PAREAGE (09100) – Groupe Gasconne des Pyrénées – 378 route de Crieu ;
- 03/12/2025 à 9h30 : **AG OP Palmipèdes**, à ALBI (81000) - Magasin Gamm Vert - Route de Castres -Chemin de Ranteil ;
- 17/11/2025 à 10h00 : **AG OP Volailles Fermières**, à CASTELNAUDARY (11400) – 415 Avenue du Docteur Guilhem ;
- 20/11/2025 à 9h00 : **AG OP Légumes**, à AVIGNON Cedex 9 (84918) - L'ISEMA ISARA - 105 Rue Pierre Bayle.

L'Assemblée Plénière Ordinaire approuve sans réserve les procès-verbaux de ces Assemblées spécialisées.

Cette résolution est ...adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

DOUZIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Plénière Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est ...adoptée.....
Le détail des votes est joint en Annexe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait le 15/12/2025, à Castelnaudary.

Le Président
M. Jean François NAUDI



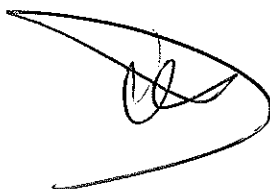
Scrutateur

Jérôme CARPELLA

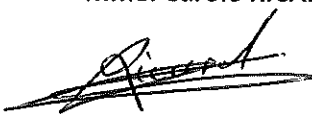


Scrutateur

Anthony LARGAUD



Secrétaire de séance
Mme. Carole RICARD



Annexe PV AG
15/12/2025

N°section	DATE	Heure	Libellé section	Nombre de convoqués	Nombre de votants présents	Nombre de pouvoirs	Total = Nombre d'adhérents présents ou représentés	Nb délégués
1	24/11/2025	8h30	TARN	2306	58	20	78	12
2	24/11/2025	8h30	TARN ET GARONNE	500	14	11	25	5
3	25/11/2025	8h30	GARONNE GERS	1436	11	13	24	5
4	25/11/2025	8h30	LAURAGAIS	824	41	12	53	11
5	26/11/2025	8h30	PIEGE VALLEE ARIEGE	1474	28	12	40	8
6	26/11/2025	8h30	RAZES SILLON MONTAGNE NOIRE	1042	38	26	64	11
9	27/11/2025	8h30	GARDON VISTRENQUE	492	17	29	46	10
10	27/11/2025	8h30	PROVENCE	426	6	18	24	5
11	27/11/2025	8h30	CAMARGUE	219	16	5	21	5
12	27/11/2025	8h30	Associés non coopérateurs	50	5	2	7	2
7	28/11/2025	8h30	AUDE VIDOURLE	2415	30	48	78	12
8	28/11/2025	8h30	PYRENEES ORIENTALES	1603	9	35	44	9
				12 787	273	231	504	95